

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 février 2026

COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DE L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE : L'ÉTAT GARDE SON CAP DANS LE SOUTIEN À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN ET PRÉSENTE SES PRIORITÉS 2026

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présidé le 16 février 2026 le comité régional d'orientation (CRO) de l'ADEME Île-de-France, en présence d'Amélie Renaud, directrice régionale de l'ADEME.

Ce temps fort annuel a réuni des représentants des services de l'État, des élus franciliens et plus largement tous les partenaires de l'ADEME en Île-de-France. Il a permis de dresser un bilan des actions menées en 2025, de favoriser le partage d'informations entre acteurs de la transition écologique et de présenter les grandes priorités 2026.

En 2025, l'État a soutenu 431 projets en Île-de-France et 187,02 M€ d'aides ont été versées, dont :

- **112,8 M€ au titre du « budget incitatif » de l'ADEME** (269 projets), dont 100,74 M€ pour la transition énergétique, 8,45 M€ pour l'économie circulaire et 3,61 M€ pour la mobilité durable, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique ;
- **6,24 M€ au titre du Fonds vert** (18 projets), en soutien au recyclage du foncier, aux projets de collecte à la source et de valorisation des biodéchets et à la transition écologique des territoires d'industrie ;
- **1,39 M€ au titre des dispositifs d'aide pour l'agriculture et le secteur forestier** (25 projets) ;
- **46,7 M€ au titre des dispositifs d'innovation France 2030** (21 projets) ;
- **19,87 M€ au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)** (98 projets).

Un bilan 2025 positif, au service de la transition écologique du territoire et de ses acteurs

Un soutien massif et déterminant de l'État pour le développement de la chaleur renouvelable en Île-de-France

- Le bilan du déploiement du Fonds Chaleur sur le territoire francilien est positif, avec le soutien de plus de 60 projets pour un montant de 100 M€ d'aides en 2025. Entre 2009 et 2025, le Fonds Chaleur a ainsi permis d'aider plus de 480 installations, grâce à 634 M€ d'aides pour 6,8 TWh/an de production additionnelle d'EnR&R (énergies renouvelables et de récupération).
- Le développement d'EnR&R thermiques sur le territoire francilien s'est accéléré et deux Contrats Chaleur Renouvelable d'une durée de 4 ans ont été signés, avec le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) (financement de 6,1 M€ pour un objectif de production de 9,4 GWh d'EnR&R) et avec la Ville de Paris (financement de 2,7 M€ pour 7,5 GWh).
- Les Assises franciliennes des énergies renouvelables et de récupération se sont tenues en septembre 2025 et ont réuni près de 200 participants.

Un engagement croissant des collectivités locales dans la transition écologique

- Le réseau Élus pour Agir compte désormais plus de 300 membres sur le territoire francilien.
- Le lancement de la communauté « Île-de-France en TETE » et l'organisation de trois rencontres ont favorisé la belle dynamique du programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique ». Plus de la moitié des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) franciliens sont désormais engagés dans le dispositif.
- Lancés en partenariat avec l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) et l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France lors du salon de l'AMIF, les Trophées santé-environnement ont récompensé 5 collectivités pour leur engagement en faveur de la santé-environnement au bénéfice de leurs administrés.

Une expertise ciblée et des outils au service de la transition des entreprises d'Île-de-France

- Le soutien aux entreprises à l'écoconception et à la transformation durable de leur activité s'est traduit par l'accompagnement de près de 50 projets, pour environ 500 000 € d'aides.
- 28 entreprises ont été accompagnées dans leur démarche de décarbonation.

Une action continue dans l'appui à la reconversion des friches polluées

- 8 projets ont été soutenus via le Fonds vert piloté par le préfet de région, pour un budget de près de 2,5 M€.

En 2026, un cap maintenu pour poursuivre l'action de l'ADEME sur ses thématiques prioritaires

En 2026, année marquée par les élections municipales, l'ADEME poursuivra son action autour de deux priorités :

- accompagner les nouveaux élus dans l'intégration des enjeux de développement durable ;
- soutenir l'industrie afin d'accélérer sa décarbonation.

Ces priorités se traduiront par des actions concrètes :

- **L'accélération de la transition énergétique via le Fonds Chaleur**, maintenu par l'État en 2026 à son niveau de 2025 (800 M€), permettra le développement des réseaux de chaleur décarbonés en valorisant le potentiel géothermique et en favorisant la récupération de la chaleur fatale des processus industriels. La restitution des résultats de l'étude GeoScan, menée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et visant à améliorer la connaissance du potentiel géothermique de l'ouest francilien, constituera un temps fort de cette année 2026.
- **Le renforcement de l'économie circulaire**, via l'écoconception, la prévention de la production de déchets (ménagers ou liés aux activités économiques, BTP) et le développement du recyclage matière au travers du dispositif ORMat (objectif recyclage matière).
- **La transition vers des villes et territoires durables**, en accompagnant les 14 collectivités franciliennes engagées dans la démarche Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT) de l'ADEME pour l'élaboration et la mise en œuvre de trajectoires d'adaptation au

changement climatique ; tout en poursuivant l'amélioration de la qualité de l'air par la décarbonation du secteur des mobilités, ainsi que l'appui à la reconversion des friches polluées et à la gestion des sites et sols pollués.

- **Le développement de solutions pour toutes les entreprises**, avec la structuration et le renforcement d'une équipe « entreprises » travaillant sur la décarbonation de l'industrie, la logistique, l'écoconception et les nouveaux modèles économiques, l'efficacité énergétique ou encore le recyclage, via des dispositifs dédiés :
 - **ACT®** (Accelerate Climate Transition), un outil visant à accompagner les acteurs économiques dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de décarbonation ;
 - **L'appel à manifestation d'intérêt « Transition écologique et valorisation économique »** du contrat de plan interrégional État-Région (CPIER) Vallée de Seine ;
 - **Le programme « Mon parcours économie d'énergie »** pour aider les petites et moyennes entreprises dans leurs démarches d'efficacité énergétique.
 - **L'accompagnement des élus et services des collectivités** souhaitant s'engager dans la transition écologique, par la mise à disposition de méthodes, d'outils, l'organisation de temps d'échange et de visites de terrain, en particulier dans le cadre du réseau Élus pour Agir.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



ADEME Île-de-France

Agence Maarc : presse.ademeidf@maarc.fr

Simon Dulucq – 06 10 98 55 64 / Pauline Carde – 06 32 03 22 55